

Des disparités d'emploi et de chômage au sein des 27 comités locaux pour l'emploi franciliens

Insee Analyses Île-de-France • n° 218 • Mars 2026



Mis en place en 2025 pour piloter le déploiement de politiques publiques dans les domaines de l'emploi, de la formation et du développement économique, les comités locaux pour l'emploi présentent des diversités de situation. Six d'entre eux, situés le long d'une diagonale allant de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines à Roissy Pays de France, se révèlent être des pôles économiques, proposant un nombre d'emplois nettement supérieur à la population active occupée, alors que les autres présentent un profil résidentiel. En dix ans, la dynamique d'emploi et celle de la population active occupée résidente au sein de chaque comité local ne modifient pas leur profil. Néanmoins, le profil résidentiel des comités locaux situés en périphérie de la région s'est renforcé. Cette plus forte polarisation n'affecte pas le niveau de chômage des territoires franciliens. Même si les disparités restent importantes, les écarts de niveau de chômage entre les différents comités locaux pour l'emploi d'Île-de-France ont eu tendance à se réduire entre 2016 et 2024.

En partenariat avec :



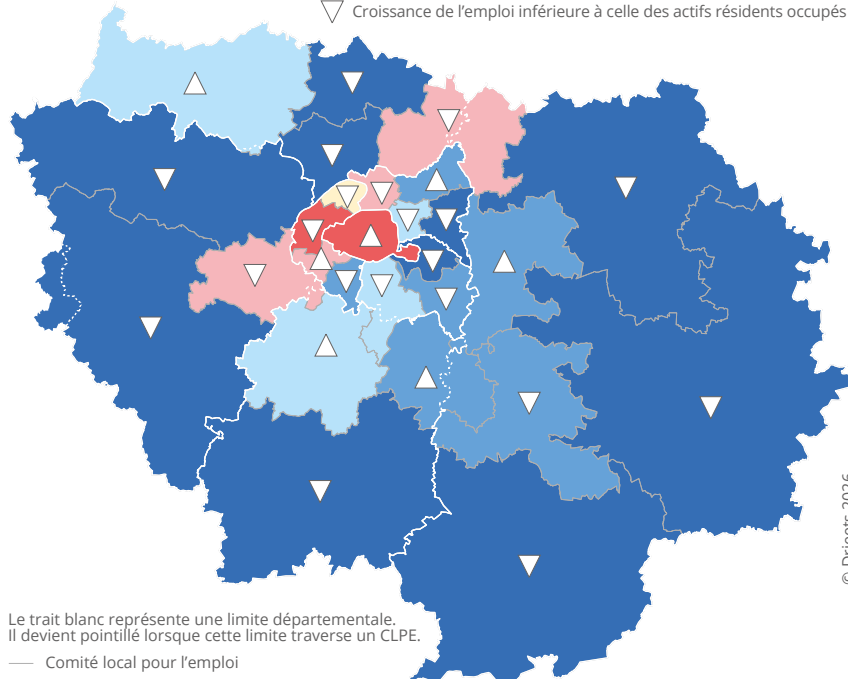
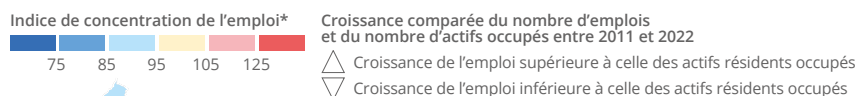
Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi instaure une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, aux niveaux national, régional, départemental et local. Se substituant aux « bassins d'emploi » qui avaient été définis en 2016, les comités locaux pour l'emploi (CLPE) constituent un zonage de référence pour le déploiement de la politique régionale dans les domaines de l'emploi, de la formation et du développement économique. Ils définissent les stratégies locales de l'emploi et les traduisent de manière opérationnelle. Ainsi, depuis 2025, l'Île-de-France est découpée en 27 comités locaux pour l'emploi.

Davantage d'emplois en Île-de-France que d'actifs occupés résidents

L'Île-de-France est une région riche en emplois : près de 6 millions d'actifs y

► 1. Rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés par comité local pour l'emploi en 2022 et croissance comparée de ces effectifs depuis 2011



Le trait blanc représente une limite départementale. Il devient pointillé lorsque cette limite traverse un CLPE.

— Comité local pour l'emploi

* L'indice de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone.

Lecture : En 2022, dans le comité local pour l'emploi de Paris, on compte 178 emplois pour 100 actifs occupés résidents. La croissance du nombre d'emplois y est supérieure à celle du nombre d'actifs occupés depuis 2011.

Source : Insee, recensements de la population 2011 et 2022.

occupent un emploi en 2022, ce qui représente 22 % de l'emploi de France métropolitaine. C'est la seule région qui compte davantage d'emplois que de population résidente en emploi. Une part notable des emplois régionaux (7 %) est occupée par des actifs résidant en dehors de l'Île-de-France. Ainsi, la région capitale propose 105,4 emplois pour 100 actifs occupés résidents.

Cet indicateur de concentration de l'emploi **pour comprendre** n'est pas uniforme au sein de l'Île-de-France. Certains territoires peuvent avoir de manière prépondérante une fonction économique ou au contraire une fonction résidentielle. À l'échelle des comités locaux pour l'emploi, seuls six territoires comptent plus d'emplois que d'actifs occupés et peuvent être qualifiés de « pôles économiques ». Un seul CLPE (Boucle Nord de Seine) apparaît comme équilibré, avec un nombre de résidents actifs occupés proche du nombre d'emplois offerts sur le territoire. Les 20 autres comités ont à l'inverse un profil résidentiel **figure 1**.

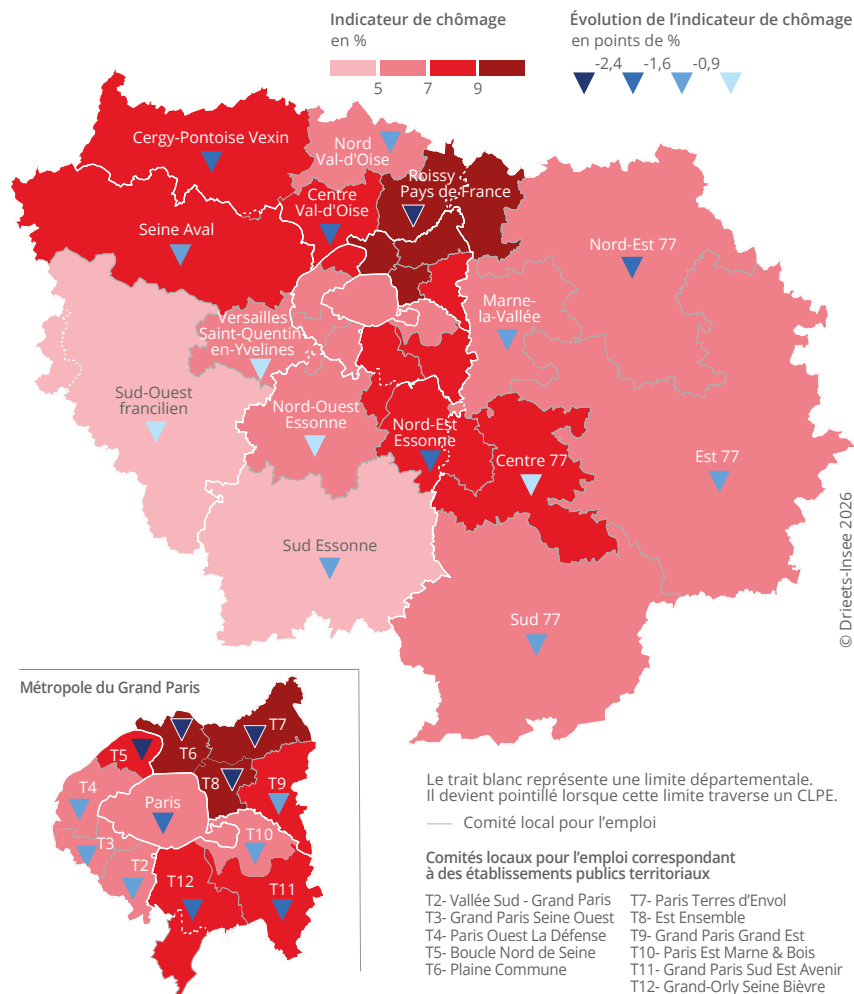
À Paris, dans l'ouest et le nord de la petite couronne, les comités sont davantage pourvoyeurs d'emplois que résidentiels. Ainsi, les comités locaux de Paris et Paris Ouest La Défense offrent près de 180 emplois pour 100 actifs occupés. Grand Paris Seine Ouest et Plaine Commune constituent les deux autres comités de petite couronne où le nombre d'emplois est nettement supérieur au nombre d'actifs occupés. En grande couronne, deux comités locaux pour l'emploi, Roissy Pays de France – où se situe la zone aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle – et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, présentent un profil économique, avec plus de 115 emplois pour 100 actifs résidents occupés.

À l'inverse, les CLPE ayant une fonction principalement résidentielle sont situés dans l'est de la petite couronne et en grande couronne. Dans ces territoires, une part importante des actifs va travailler à Paris. Les comités les plus résidentiels, Nord Val-d'Oise et Centre Val-d'Oise, comptent près de deux fois moins d'emplois que de résidents en emploi.

En dix ans, la dominante, économique ou résidentielle, des comités locaux s'est maintenue

Entre 2011 et 2022, la fonction de « pôle économique » de l'Île-de-France s'est légèrement renforcée. Le nombre d'emplois a, en effet, progressé à un rythme supérieur à celui de la population active occupée résidente (+5,3 % contre +4,6 %). Cette situation globale masque des évolutions très contrastées selon

► 2. Indicateur de chômage par comité local pour l'emploi au quatrième trimestre 2024 et son évolution par rapport au premier trimestre 2016



Lecture : L'indicateur de chômage du comité local pour l'emploi du Sud-Ouest francilien est de 4,3 % au quatrième trimestre 2024. Il diminue de 0,8 point entre le premier trimestre 2016 et le quatrième trimestre 2024.
Source : Insee Île-de-France.

les CLPE. Ainsi, seuls sept territoires franciliens sur 27 enregistrent une croissance de l'emploi supérieure à celle des actifs occupés résidents. C'est le cas du comité de Paris, qui accueille près du tiers des emplois régionaux, et de Grand Paris Seine Ouest, renforçant dans ces deux cas leur fonction économique déjà prédominante en 2011. Même si la dynamique de l'emploi est supérieure à celle de la population active occupée en leur sein, les comités Paris Terres d'Envol en petite couronne et Marne-la-Vallée, Nord-Est Essonne, Nord-Ouest Essonne et Cergy-Pontoise Vexin en grande couronne conservent leur profil résidentiel.

Dans un contexte de baisse de l'emploi (-4,8 %), Roissy Pays de France conserve un profil économique, même s'il est un peu moins marqué. Il propose désormais 120 emplois pour 100 actifs occupés contre 134 en 2011.

Le profil résidentiel se renforce dans tous les autres CLPE, majoritairement situés en

périphérie de la région. Cela est encore plus notable pour les territoires les plus ruraux, comme les comités Nord-Est 77 ou Nord Val-d'Oise, où le nombre d'actifs occupés résidents croît sensiblement plus fortement que le nombre d'emplois.

Une structure sectorielle reflétant globalement celle de la région

L'Île-de-France se différencie des autres régions françaises par la concentration d'activités de services à forte valeur ajoutée. Parmi elles, on retrouve notamment l'information et la communication, les activités scientifiques et de soutien (juridiques, comptables, sièges sociaux, recherche et développement) et les activités financières et assurances qui emploient majoritairement des cadres. Plus de 60 % des salariés de la région exercent dans les services principalement marchands, contre moins de 50 % au niveau national. Le secteur des services dans son

ensemble, marchands et non marchands, représente près de neuf emplois sur dix. Par ailleurs, la région accueille la plupart des sièges sociaux des grandes entreprises nationales ou internationales. Les spécificités sectorielles franciliennes se retrouvent dans les différents comités locaux pour l'emploi, avec une prédominance des activités de services et une moindre présence de l'industrie et de l'agriculture. Néanmoins, les comités présentent des spécialisations qui leur sont propres.

Les comités locaux de Paris et de la petite couronne reflètent la structure économique francilienne propre aux très grandes agglomérations. Ainsi, dans les comités de Paris, Grand Paris Seine Ouest et Paris Ouest La Défense, un peu plus de 70 % des emplois relèvent des services marchands. Les activités spécialisées scientifiques et techniques et de soutien ainsi que l'information et la communication y sont largement représentées. Dans le comité de Paris Ouest La Défense, important centre d'affaires, le secteur de la finance et de l'assurance est également développé.

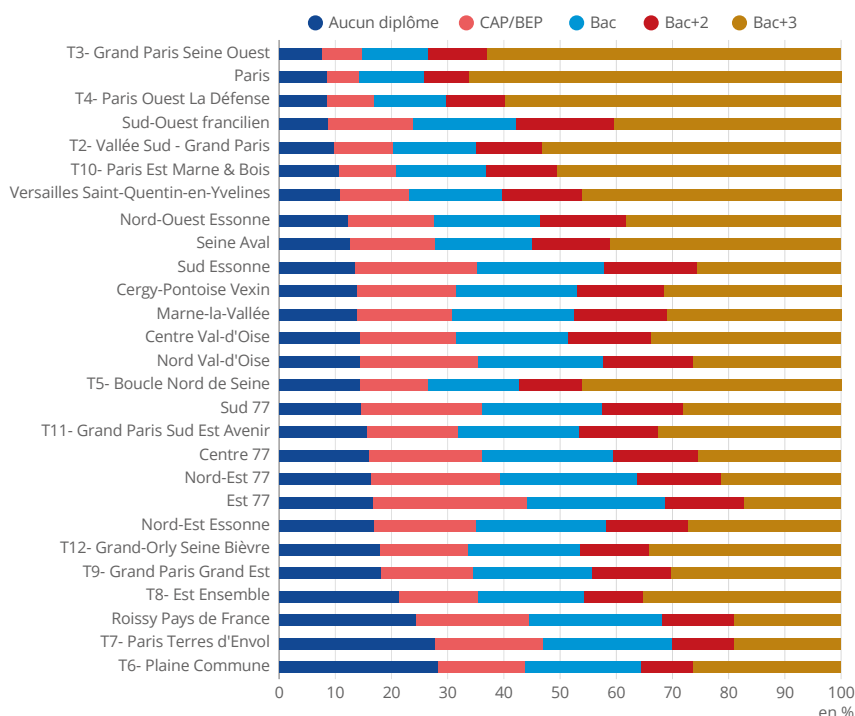
Dans le comité Paris Est Marne & Bois, où sont implantés de nombreux établissements bancaires, les activités financières sont également surreprésentées (près de 12 % de l'emploi salarié total, contre 6 % en Île-de-France).

Les emplois de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale sont particulièrement présents dans les CLPE de Seine-et-Marne, à l'exception de celui de Marne-la-Vallée. Dans le comité Centre 77, ces secteurs d'activité concentrent 50 % de l'emploi salarié (contre 26 % dans toute la région).

Par ailleurs, quelques comités présentent une spécialisation industrielle marquée. En effet, cette part dépasse la moyenne nationale (12,4 %) dans six comités locaux : Est 77, Boucle Nord de Seine, Cergy-Pontoise Vexin, Sud 77, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Seine Aval. Ces comités bénéficient, pour la plupart, du programme « **Territoires d'industrie** ». Les deux derniers CLPE offrent de nombreux emplois dans l'industrie automobile et la filière spatiale et aéronautique, où la présence de centres de recherche ou de sites de production est importante.

Deux autres comités présentent des spécialisations fortes : Roissy Pays de France, spécialisé dans les activités aéroportuaires et de logistique, et Marne-la-Vallée, où se situe le complexe touristique Disneyland Paris, avec la présence de nombreux emplois liés au commerce et à l'hôtellerie-restauration.

► 3. Répartition de la population active résidente selon le niveau de diplôme par comité local pour l'emploi en 2022



Lecture : 28,3 % des actifs résidents du comité local pour l'emploi « T6- Plaine Commune » n'ont aucun diplôme ou ont un diplôme inférieur au CAP/BEP en 2022.
Champ : Actifs occupés âgés de 15 à 64 ans, résidant en Île-de-France.
Source : Insee, recensement de la population 2022.

Un chômage plus élevé dans les territoires au nord de Paris et plus bas dans l'ouest de la région

La situation de la population vis-à-vis du marché du travail diffère fortement selon les CLPE. L'indicateur de chômage, qui rapporte le nombre d'actifs à la recherche d'un emploi à la population active du territoire, permet de l'appréhender ► **avertissement méthodologique**. Fin 2024, la moitié des comités franciliens présentent un indicateur de chômage inférieur à la moyenne régionale (7,0 %). Ils sont principalement situés dans le sud-ouest de la région et en Seine-et-Marne ► **figure 2**. Trois CLPE ressortent avec un niveau de chômage particulièrement bas : Sud-Ouest francilien, Sud Essonne et Grand Paris Seine Ouest (entre 4,3 et 5,0 %).

À l'opposé, dans trois autres comités, tous situés en Seine-Saint-Denis, les indicateurs de chômage sont nettement plus élevés, dépassant 10 % : Est Ensemble, Plaine Commune et Paris Terres d'Envol.

En dehors de ces trois territoires, la population résidente dans les comités du nord des Yvelines, dans le Val-d'Oise et le sud-est de Paris est également plus exposée au chômage qu'en moyenne dans la région. Dans ces comités, la proportion, d'une part, d'ouvriers et

d'employés non qualifiés et, d'autre part, de non-diplômés ou de faiblement diplômés y est plus forte et celle des cadres, plus faible.

Des niveaux de formation initiale très inégaux selon les territoires

La répartition par niveau de diplôme de la population active résidente de 15 à 64 ans est très disparate selon les CLPE d'Île-de-France. Si, en moyenne, 42 % des actifs franciliens détiennent un diplôme de niveau équivalent ou supérieur à bac+3, cette part dépasse les 50 % à Paris et dans les territoires limitrophes à l'ouest de la capitale (Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense et Vallée Sud - Grand Paris). Ces comités sont également ceux pour lesquels la proportion des actifs sans diplôme ou avec un niveau de diplôme inférieur ou égal au CAP/BEP se situe parmi les plus faibles d'Île-de-France. En revanche, elle est supérieure à 43 % dans les comités pour l'emploi de Plaine Commune, Est 77, Roissy Pays de France et Paris Terres d'Envol ► **figure 3**.

La faiblesse du niveau de formation caractérise également les demandeurs d'emploi des comités locaux les plus exposés au chômage. Ainsi, à Roissy Pays de France, Nord-Est 77, Paris Terres d'Envol et Plaine Commune, mais également dans le comité Est 77, plus de

47 % des demandeurs d'emploi ont un faible niveau de formation. A contrario, cette part est inférieure à 30 % dans les comités les moins exposés : Sud-Ouest francilien, Paris Ouest La Défense, Paris et Grand Paris Seine Ouest.

Par ailleurs, les CLPE les plus exposés au chômage se distinguent, pour la plupart, par la jeunesse de leur population. Ainsi, dans quatre comités locaux, Nord-Est Essonne, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol et Roissy Pays de France, les 15-24 ans représentent plus de 11 % de la population active occupée (9,7 % dans la région).

Une baisse du chômage entre 2016 et 2024 dans tous les comités locaux pour l'emploi

De début 2016 à fin 2024, le taux de chômage a fortement baissé en Île-de-France, passant de 8,8 % à 7,0 %. Néanmoins, la baisse a été moins importante qu'au niveau national, si bien que le taux francilien est relativement proche du taux national (7,2 %), fin 2024.

Le chômage a reculé dans tous les CLPE entre le premier trimestre 2016 et le quatrième trimestre 2024. Les cinq comités aux indicateurs de chômage les plus élevés début 2016 sont ceux pour lesquels la baisse a été la plus forte en huit ans. Celle-ci est nettement supérieure à la moyenne régionale (-1,8 point) : -2,5 points pour Paris Terres d'Envol, -2,6 points pour Boucle Nord de Seine, -3,1 points pour Roissy Pays de France, -3,1 points pour Est Ensemble et -3,9 points pour Plaine Commune. L'écart des indicateurs de chômage entre les deux comités aux extrêmes de la distribution (Plaine Commune et Sud-Ouest francilien) s'est ainsi réduit, passant de 9,5 points à 6,4 points au quatrième trimestre 2024.

La tendance à la baisse globale sur la période 2016-2024 a pourtant subi un coup d'arrêt en 2020 du fait de la crise sanitaire : entre le premier et le troisième trimestre 2020, le taux de chômage en Île-de-France a augmenté de 1,3 point. Il n'a retrouvé son niveau d'avant-crise qu'au premier trimestre 2022. Les comités franciliens avec les plus faibles indicateurs de chômage sont également ceux où le chômage a le moins augmenté suite aux restrictions sanitaires de 2020 : +0,7 point pour Sud-Ouest francilien contre

+1,8 point pour Est Ensemble, Roissy Pays de France et Paris Terres d'Envol entre le premier et le troisième trimestre 2020. Après la mi-2021, alors que la crise sanitaire s'atténue, les indicateurs de chômage diminuent à l'inverse plus fortement dans les territoires les plus exposés.

Les évolutions des indicateurs de chômage ne suivent pas nécessairement les trajectoires de croissance de l'emploi des différents territoires de l'Île-de-France.

La Seine-Saint-Denis illustre ce constat : c'est un département dynamique en nombre de créations d'emplois (augmentation de l'emploi de 11,2 % entre 2011 et 2022), alors même que le taux de chômage y demeure élevé. ●

Stéphane Baux (Insee), Jérôme Lefranc (Drieets)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Avertissement méthodologique

Méthodologie de calcul des indicateurs de chômage par comité pour l'emploi

Pour estimer le nombre de chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) localisés au niveau d'un comité local pour l'emploi, une méthode naturelle consiste à ventiler le nombre de chômeurs au sens du BIT de la région au prorata du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A de chaque commune, en faisant l'hypothèse que ces deux indicateurs sont bien corrélés au niveau de la commune. Cependant, cette méthode ne permet pas de s'assurer que les niveaux de « Chômage BIT » par zone d'emploi et par département coïncident avec les agrégats qui permettent de diffuser par ailleurs les taux de chômage localisés par zone d'emploi et département. Par conséquent, un « calage sur marge » a été implémenté pour résoudre cette difficulté. Le principe est d'ajuster le nombre de DEFM-A par commune pour que les totaux par zone d'emploi et département correspondent aux totaux de « chômeurs BIT » dont l'Insee dispose en interne. Cet ajustement est effectué afin de minimiser la déformation globale de la répartition géographique des DEFM-A du territoire de la région parisienne. Cette méthode a été utilisée de la même manière pour ajuster le nombre d'actifs issus du recensement de la population par commune sur le nombre total d'actifs par zone d'emploi et département.

► Pour comprendre

L'**indice de concentration de l'emploi** est égal au nombre d'emplois occupés dans un territoire pour 100 actifs occupés résidant dans le territoire. Lorsque l'indice est supérieur à 100, le territoire est dit attractif sur le plan économique car le nombre d'emplois y est supérieur à celui de ses actifs occupés. À l'inverse, lorsque l'indice est inférieur à 100, le territoire est dit résidentiel.

► Sources

Les données de l'étude sont issues essentiellement des sources suivantes :

- le **recensement de la population** 2022 de l'Insee, afin de dénombrer et de décrire le nombre d'emplois au lieu de travail et les caractéristiques des actifs résidents des comités pour l'emploi ;
- le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores), millésime 2022, pour la répartition du nombre de postes selon les différents secteurs d'activité.

► Définitions

L'initiative « **Territoires d'industrie** », annoncée en 2018, s'inscrit dans une stratégie de l'État de réindustrialisation du pays et de développement des territoires. Les Territoires d'industrie correspondent à des intercommunalités ou groupements d'intercommunalités qui possèdent une forte identité et un savoir-faire industriel, et pour lesquels de nombreux acteurs se mobilisent pour le développement de l'industrie. Il existe 183 Territoires d'industrie en France, dont 11 en Île-de-France.

► Pour en savoir plus

- Deheeger S., Jacquesson F., Lefranc J., Martin J.-Ph., Saugnac C., « [Paris et Seine-et-Marne : les départements les plus touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 150, mars 2022.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-
Yvelines Cedex

Directrice de la
publication :
Isabelle Kabla-Langlois

Rédactrices en chef :
Christel Divert
et Laure Omont

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

✉ @insee.fr
✉ @inseeldf
www.insee.fr

ISSN 2416-8149
© Insee 2026

Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur



Insee